

DECISION DU PRESIDENT

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

AFFICHAGE DU 3 NOVEMBRE 2020

Numéro	Objet	Décision
2020-DEC-37	Acquisition d'un parapheur électronique	Art. 1 : d'attribuer le marché à la société SRCI en mode SAS pour un montant de 30 450 € HT, Art. 2 : de signer le marché ainsi que tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, Art. 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Cette décision est consultable, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.



La présidente,


Catherine GOURNEY-LECONTE